

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 6 Juillet 2010

Fonds Départemental d'Urbanisme Rural -Aménagement des entrées de bourg

Le Maire propose de présenter une demande de subvention au titre du FDUR pour les travaux concernant les entrées suivantes :

- route de Moreilles pour un montant estimatif de 133 030 €,
 - route RD 25 entrée Champagné les Marais – du rond point à la rue de la Forge inclus pour un montant estimatif de 178 909 €,
 - route RD 25 entrée de Ste Radegonde des Noyers du pont de Galerne à la route de la Hutte inclus pour un montant estimatif de 59 702 €.
- Soit un montant total de 371 541 € avec une subvention de 168 750 € .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition du Maire dans son ensemble et l'autorise à signer la convention, à intervenir avec le Conseil Général, à effectuer la demande de subvention correspondant et à signer tous documents concernant ce dossier .

Subventions Port de l'Épine

Le Maire expose au Conseil Municipal que bien que l'arrêté définitif de gestion du mouillage du port de l'épine ne soit pas encore signé, des travaux de sécurité urgents ont été réalisés suite à la tempête xynthia .

Ces travaux effectués par l'association, gestionnaire de ce mouillage par délégation communale en date du 6 Juillet 2006, représentent en premier urgence un montant de 1 960 € .

Il est demandé au Conseil l'autorisation dans l'attente des arrêtés préfectoraux d'attribuer une subvention du même montant à l'association .

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 960 € à l'association du port de l'Épine .

Lotissement – Subventions au titre de prêt à taux zéro et de pass-Foncier

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- d'attribuer conformément aux textes de référence et dans les conditions définies par délibération du 5 Mai 2009 :
- une subvention de 3 000 € à Mr POISSON et Melle RENOUX dont 1 500 € à charge de la commune,
- autorise le Maire à signer tous actes et documents afférents à cette décision .

Contrat de sous licence pour l'utilisation des données photographiques produite par la société Inter-Atlas

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général propose la souscription d'un contrat de sous licence pour l'utilisation des données photographiques produites par la société Inter-Atlas et mise à disposition dans le cadre du programme Géopal .

Cette mise à disposition est gratuite .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à signer la dite convention avec le Conseil Général sachant que cette convention est sans incidence budgétaire .

Désaffectation d'une portion de voirie communale – rue du Clos des Vignes

Vu l'arrêté du 2 Juillet 2004 fermant la déchetterie au public,

Vu l'achat des parcelles cadastrées B 403 – B 406 – B 76 – B 83 – B 66 – B 67 B 365 – B 377 et B 77,

Le Maire demande au Conseil de constater la désaffectation de la portion de la rue du clos des Vignes située entre le carrefour du lotissement des Courlis et le canal de Galerne en raison :

- de la fermeture de la déchetterie par arrêté du 2 Juillet 2004 desservie par cette voirie d'une part,
- de l'achat des parcelles riveraines à cette portion de voirie en 2005 d'autre part.

Depuis, cette portion de voirie n'est plus ouverte au public ne desservant aucune propriété privée ni centre d'activités publiques .

En conséquence, il est demandé au Conseil d'approuver sa désaffectation de la voirie publique à compter de ce jour .

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la désaffectation de cette portion de voirie publique et autorise le Maire à effectuer toutes les formalités qui en découlent .

Déclassement d'une portion de rue du Clos des Vignes

Suite à la désaffectation de la portion de la rue du clos des Vignes située entre le carrefour du lotissement des Courlis et le canal de Galerne, il est proposé au Conseil de prononcer le déclassement de cette portion de voirie, celle ci ne répondant plus à une mission de service public et ne desservant aucune parcelle privée .

Le Conseil Municipal constatant la désaffectation de cette voirie prononce à l'unanimité son déclassement du domaine public à compter du 10 Juillet 2010 pour l'intégrer dans le parcellaire communal du lotissement et demande au Maire d'accomplir les formalités nécessaires à cette décision .

Redevance d'occupation du domaine public

Le Maire expose au Conseil que des producteurs locaux sont installés depuis début Juillet sur le délaissé de l'ancienne RD 10 A près du pont de Galerne . Il revient en conséquence au Conseil Municipal de fixer les montants des droits concernant l'occupation du domaine public .

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil décide d'instituer pour l'année 2010 une tarification forfaitaire à savoir :

- occupation permanente : 50 €
- occupation temporaire (ambulant périodique) : 10 €
- occupation occasionnelle : 1,50 €

Signalétique – achat de panneaux pour l'aire d'accueil

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à la majorité(11 voix pour et 1 contre) la réalisation de panneaux pour signaler l'aire d'accueil et ce pour un montant de 1 500 € HT maximum . La dépense est à imputer investissements crédit panneaux .

Dénomination école publique

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité que l'école publique de Puyravault portera le nom de « l'école de la Fontaine Bleue » à compter de la prochaine rentrée scolaire .